



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 9 août 2022

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal ainsi que les enregistrements vidéo à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>

Les séances du conseil municipal sont désormais diffusées en direct. Les enregistrements des séances sont accessibles sur la même page que les procès-verbaux. Le lien pour regarder en direct la diffusion des assemblées du conseil est le suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/85851173672?pwd=NnVzWWNlVFFlNnEyTGdhdkV4b1pwQT09>

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 137 186 \$.
- 2 Rapports des activités des élu.e.s durant le mois de juillet.
 - 2.1 La conseillère Marie-Claude Racine
 - 2.1.1 Annonce que la demande de subvention de la municipalité à Desjardins dans le cadre de l'environnement est encore à l'étude.
 - 2.1.2 Fait part de sa participation à une rencontre de la MRC au sujet de l'agriculture et suggère aux Saint-Marcois.es de répondre au sondage public mis en ligne sur la question.
 - 2.2 Le conseiller Réal Déry
 - 2.2.1 Rappelle l'existence de l'offre de transport gratuit vers Beloeil les jeudi.
 - 2.2.2 Rapporte que dans la poursuite de 15 000 \$ qui avait été intentée par la victime d'un accident de voiture survenu en avril 2019, la municipalité a été exonérée de tout blâme par la Cour des Petites créances le 13 juin dernier.

2.3 Le conseiller Maurice Rolland fait état des démarches entreprises pour honorer M. Jacques Hébert. Il demande aux Saint-Marcois.es de lui faire parvenir leurs opinions et suggestions relatives à l'importance de ce dernier dans la vie de notre communauté. Il fait lecture d'un panégyrique à sa mémoire.

2.4 La conseillère Annie Houle

2.4.1 Annonce que la mise en route du projet AnekDote qui permettra aux visiteurs de consulter en ligne sur leur téléphone un répertoire de sites d'intérêt sur la municipalité va bon train. Saint-Marc-sur-Richelieu compte 45 points d'intérêt qui seront mentionnés sur l'application.

2.4.2 Signale que déjà 28 panneaux photos de Saint-Marc-sur-Richelieu par Saint-Marc-sur-Richelieu sont déjà en place à des endroits fréquemment visités et que certains demeureront en place même l'hiver.

2.4.3 Avise que le concours « Héros du jardin » de la SHSMSR prendra fin le vendredi 13 août.

2.4.4 Annonce qu'elle participera, le 20 août prochain, à l'assemblée générale de la Fédération des Sociétés d'Horticulture et d'Écologie du Québec au cours de laquelle on rendra un hommage spécial à M. Larry Hodgson, un des pionniers de l'horticulture au Québec.

2.4.5 Signale que les travaux de construction de l'ascenseur qui donnera accès aux divers étages de l'édifice municipal sont commencés.

2.5 Le Maire François Berthiaume

2.5.1 Informe du fait que des rencontres préliminaires avec les promoteurs du projet de développement domiciliaire ont eu lieu et que les discussions avancent lentement. Plus de progrès seront faits au retour de la période des vacances.

2.5.2 Annonce que 5 candidatures ont été étudiées pour le poste de directeur.trice des loisirs et qu'une candidate a été retenue. L'annonce en sera faite ultérieurement durant la présente assemblée (au point #5 de ce compte-rendu). Dans le cas du poste d'inspecteur.trice-adjoint.e en environnement, les recherches se poursuivent.

2.5.3 Dans le cadre du Plan de développement de la Zone Agricole de la MRC, il annonce que notre municipalité songe à créer un Comité consultatif municipal en agriculture.

2.5.4 Nous informe que la municipalité a mandaté une firme externe pour procéder à la révision des échelles salariales des employés afin de les traiter équitablement.

3 Les conseillers acceptent d'accorder une dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment près d'un talus puisqu'après vérification, il n'y a pas de danger de glissement de terrain. Ils appuient une demande d'aliénation d'un terrain et acceptent le projet d'agrandissement d'une résidence sur la rue Richelieu.

- 4 La conseillère au poste No 2, Mme Patricia St-Laurent a donné sa démission, ce qui entraînera des élections dans un délai de 4 mois.
- 5 C'est Madame Patricia St-Laurent qui a été choisie à titre de directrice des loisirs. Elle sera en probation pour une période de six mois.
- 6 Par un vote majoritaire, le conseiller Réal Déry ayant manifesté son opposition, le conseil dédie un montant de 15 000 \$ à un programme d'aide financière aux citoyens qui doivent défrayer des sommes pour participer dans des municipalités voisines à des activités sportives non offertes chez nous. Les modalités d'application de ce nouveau programme seront précisées dans la prochaine édition du bulletin municipal « Le Saint-Marc...quoi? ».

7 PÉRIODES DE QUESTIONS DES CITOYENS

- 7.1 Chaque mois, on distribue aux citoyens présents à l'assemblée la liste de la correspondance reçue à la municipalité et dont on ne discute pas sur les lieux. Cette liste est la version imprimée de celle (informatique) que les membres du conseil ont à leur disposition pour consulter par des hyperliens le texte de chacune des lettres. Un citoyen demande s'il serait possible de la diffuser par internet en même temps que l'ordre du jour et de la liste des comptes afin de permettre aux personnes intéressées de consulter, eux aussi, le contenu des lettres reçues par la municipalité. On trouve que ce serait peut-être compliqué mais on va étudier la question.
- 7.2 Un citoyen, alléguant qu'il a dû déboursier lui-même des frais pour que ses enfants puissent jouer au hockey ailleurs par le passé et déclarant qu'il y a une limite à dépenser l'argent des contribuables, proteste contre le programme de subventions qui seront accordées pour compenser les dépenses encourues pour la participation à des loisirs à l'extérieur de la municipalité.
- 7.3 Il exhorte ensuite le conseil à accélérer la réalisation du développement immobilier afin de pouvoir enfin récolter plus de taxes.
- 7.4 Suite à cette dernière intervention, un citoyen encourage les membres du conseil à éviter la précipitation et à prendre le temps de définir clairement leur vision du développement résidentiel en fonction des nouvelles exigences de la vie en société et des exigences d'adaptation aux changements climatiques. Saint-Marc-sur-Richelieu doit s'inscrire dans une vision d'avenir, devenir une référence et non répéter un modèle périmé correspondant aux normes et pratiques du passé. Un projet d'aménagement résidentiel a une durée de vie qui dépasse les intérêts du moment et laisse sa marque pour longtemps dans l'avenir.
- 7.5 Une citoyenne demande des précisions sur la construction de l'ascenseur permettant l'accès à l'ensemble de l'édifice municipal aux personnes à mobilité réduite. On lui répond que l'ancienne rampe ne convenait plus aux équipements modernes de déplacement, qu'elle était à remplacer et que le coût des travaux actuels, compte tenu de la subvention de 100 000 \$ reçue du programme gouvernemental PRIMADA, est à peine supérieur à celui qui aurait été encouru s'il avait fallu refaire l'ancienne rampe.

7.6 Une citoyenne félicite le conseiller Maurice Rolland pour les belles paroles qu'il a énoncées et le bel hommage écrit qu'il a adressé à feu M. Jacques Hébert.

7.7 Suite à l'abandon, le mois dernier, du projet de construction d'égouts dans les secteurs de l'Anse et des Terrasses, un citoyen félicite les membres du conseil pour cette décision qui aurait contribué à hypothéquer encore plus l'avenir des générations futures.

Liste des sigles utilisés :

ADMQ : Association des directeurs municipaux du Québec

AIBR : Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu

CABVR:Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu

CCE : Comité consultatif en environnement (comité municipal)

CCL : Comité consultatif en loisirs (comité municipal)

CCU : Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)

CLD : Centre local de développement (organisme régional)

COMBEQ : Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec

COVABAR : Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu

CRE: Conseil régional de l'environnement (organisme régional)

FARR : Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)

FQM : Fédération québécoise des municipalités

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

MADA : Municipalité amie des aînés

MAMH : Ministère des affaires municipales et de l'habitation

MTQ : Ministère du transport du Québec

OBNL (ou OSBL) : Organismes à but non lucratif

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

PRIMADA : Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés

SEMECS : Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud

(Usine de biométhanisation des résidus organiques)

SHSMSR : Société d'horticulture de Saint-Marc-sur-Richelieu

SQ : Sûreté du Québec

SSI : Service de sécurité et incendies (organisme municipal)

PIIA : Plan d'intégration et d'implantation architecturale

TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec

UMQ : Union des municipalités du Québec